

En application du décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 définissant les modalités de publicité et d'affichage pour les projets d'investissement financés par la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local), le bénéficiaire de la subvention doit publier le plan de financement à la mairie. Cette publication intervient dans un délai de 15 jours à compter du commencement d'exécution de l'opération subventionnée. La publication fait apparaître le coût total de l'opération d'investissement et le montant des subventions apportées par les personnes publiques.

Projet	Parking de la gare		Montant du projet	3 046 211,20 €
			Données	
DISPOSITIF	PARTENAIRE	Date Notification	Montant retenu sur le projet	Montant notifié
CAMV	RARA	17/09/2020	1 501 782,00 €	750 891,00 €
DSIL 2020 Plan de relance	Etat	28/08/2020	2 607 000,00 €	200 000,00 €
Fond de concours	CCPEVA	30/12/2020	3 000 000,00 €	200 000,00 €